

7.2. La société Aéroport Toulouse-Blagnac peut résilier le présent contrat à tout moment après information du souscripteur et respect d'un préavis de deux mois. Dans cette hypothèse, l'abonnement sera remboursé au prorata.

8. Conditions de renouvellement

- 8.1. La demande de renouvellement d'abonnement peut se faire à tout moment, un nouveau contrat sera alors signé entre les Parties. Il est précisé qu'un délai de 48 heures est nécessaire pour prendre en compte et traiter cette demande.
- 8.2. Ce nouveau contrat ne pourra prendre effet qu'après la date d'échéance du présent abonnement.

9. Infractions au Code la route

Le Code de la route s'applique sur les parcs. Toute infraction aux règles de circulation et de stationnement est susceptible d'être sanctionnée par les autorités de police compétentes.

10. Informatique et libertés


Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des clients et des cartes d'accès. Les destinataires des données sont : la Direction des Opérations et la société Akis.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les utilisateurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à la Direction juridique par mail : a.dir.juridique@toulouse.aeroport.fr ou par courrier Aéroport Toulouse-Blagnac Direction Juridique – Bâtiment la Passerelle- CS 90103 - 31703 Blagnac Cedex.

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Le souscripteur s'engage à informer les utilisateurs de ces droits et de leurs modalités d'exercice.

Fait à Blagnac, le __ / __ / __ __ en deux exemplaires originaux dont un pour le souscripteur et un pour la Société Aéroport Toulouse-Blagnac.

Pour la Société Aéroport Toulouse-Blagnac Le Directeur des Opérations, Alain de la MESLIERE		Nom du souscripteur Qualité	Signature
---	--	--------------------------------	-----------